



Commission du
régime de retraite
des fonctionnaires
de la Ville de Montréal

Assemblée Annuelle 2020

Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal

Le mercredi
2 décembre 2020

17h30

Webdiffusion

Voir en pièces jointes
l'ordre du jour et les
détails sur la
participation et la mise
en candidature

INVITATION

Une opportunité pour :

- Obtenir de l'information sur les activités qui ont animé la Commission en 2019
- Connaître le rendement de la caisse de retraite
- Participer à l'élection des membres
- S'informer des impacts financiers découlant de la Covid sur la santé du Régime
- Poser vos questions

Espérant que vous y participiez en grand nombre.

Gilles Maheu
Président

Les états financiers du régime de retraite ainsi que le rapport annuel de la Commission de la Caisse commune 2019 sont disponibles sur le site Web du Bureau des régimes de retraite au **retraitemontreal.qc.ca**



ASSEMBLÉE ANNUELLE

Webdiffusion – Mercredi, 2 décembre 2020, 17h30

RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée
5. Faits saillants du Régime en 2019
 - États financiers
 - Rendement de la caisse
 - Revue de la situation financière
 - Administration
 - Période de questions
6. Élection des membres
7. Volet informatif
 - Quels sont les impacts financiers découlant de la Covid sur la santé du Régime?
 - Loi RRSM - Jugement de la Cour supérieure
 - Période de questions

COMMENT Y PARTICIPER?

Cette année, l'assemblée se tiendra en webdiffusion. Vous pourrez y participer à partir de votre ordinateur, tablette ou téléphone intelligent. Pour ce faire :

- Accédez au lien suivant : <http://www.icastpro.ca/fghv7j>
- Authentifiez-vous et inscrivez-vous en indiquant les renseignements demandés
- Visualisez l'assemblée en direct à l'aide du lien que vous aurez reçu par courriel à la suite de votre inscription
- En tout temps, posez vos questions par écrit lors de l'assemblée via l'espace de clavardage prévu à cette fin

Un enregistrement sera également disponible temporairement quelques jours après la tenue de l'assemblée via le lien que vous aurez reçu.

* Afin d'être en mesure de participer aux élections, chaque participant doit accéder à l'assemblée via un appareil électronique distinct.

MISE EN CANDIDATURE

Lors de l'assemblée, des membres devront être élus, soit :

- un membre avec droit de vote qui sera désigné par le groupe des participants actifs;
- deux membres sans droit de vote qui seront désignés par le groupe des participants actifs (élection facultative);
- un membre avec droit de vote qui sera désigné par le groupe des participants non actifs (retraités, bénéficiaires et participants ayant conservé des droits dans le Régime);
- deux membres sans droit de vote qui seront désignés par le groupe des participants non actifs (élection facultative).

Si vous avez de l'intérêt pour un de ces postes, nous vous invitons à soumettre votre candidature en remplissant le formulaire ci-joint.

Les élections auront lieu lors de l'assemblée. Veuillez noter que les candidats ainsi que leurs appuyeurs devront être présents lors de l'assemblée.

Pour toute question concernant la mise en candidature, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse secretariat.commissions@ville.montreal.qc.ca.



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE 2020 À TITRE DE MEMBRE DE LA COMMISSION

Ce formulaire doit être rempli si vous désirez soumettre votre candidature à titre de membre de la **Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal**.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU CANDIDAT		
Nom		Matricule Ville
Adresse	Téléphone	Courriel
Signature		Date

Je désire soumettre ma candidature pour le(s) poste(s) suivant(s) :

- membre avec droit de vote qui sera désigné par le groupe des participants actifs
- membre sans droit de vote qui sera désigné par le groupe des participants actifs
- membre avec droit de vote qui sera désigné par le groupe des participants non actifs
- membre sans droit de vote qui sera désigné par le groupe des participants non actifs

La durée du mandat sera établie lors de l'assemblée annuelle, mais il est à noter que la durée maximale permise est de trois ans.

Votre candidature doit être appuyée par un participant du Régime appartenant au groupe des participants actifs ou non actifs selon le cas.

Nom de la personne appuyant la candidature	Matricule Ville
Courriel	Date

Vous pouvez joindre **une courte présentation de votre profil et de vos motivations pour le poste** (vidéo ou écrite), laquelle sera communiquée lors de l'assemblée annuelle.

Veuillez transmettre votre formulaire dûment rempli accompagné de votre présentation, le cas échéant, **au plus tard le 25 novembre 2020** à l'adresse **secretariat.commissions@ville.montreal.qc.ca**.